

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

L'an deux mille vingt deux, le huit décembre à 18h30,

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 41
DATE DE LA CONVOCATION	01/12/2022
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	15/12/2022

OBJET :

Désignation d'un membre titulaire au Comité de Rivière du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD)

Étaient présents :

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , Mme Mélodie GAILLARD , M. Denis DUGELAY , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Daniel BOREL , Mme Marie-Christine LAZARO , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , Mme Laurence ALLIX , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Solène FOREST , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , M. Joël REYNIER , M. Richard GAZIGUIAN , Mme Charlotte KUENTZ , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Marie-José ALLEMAND , M. Gérald CHENAVER , M. Hervé COMBE , M. Christian HUBAUD , M. Guy BONNARDEL
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Marie-Christine LAZARO, Mme Claudie JOUBERT procuration à M. Rémi COSTORIER, M. Frédéric LOUCHE procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB, Mme Catherine ASSO procuration à M. Pierre PHILIP, M. Cédryc AUGUSTE procuration à M. Richard GAZIGUIAN, M. Daniel GALLAND procuration à M. Jean-Pierre MARTIN, Mme Martine BOUCHARDY procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Chantal RAPIN procuration à Mme Françoise DUSSERRE, Mme Françoise BERNERD procuration à M. Vincent MEDILI, Mme Pimprenelle BUTZBACH procuration à Mme Charlotte KUENTZ

Absent(s) :

Mme Nicole MAGALLON, M. Christian CADO, M. Rémy ODDOU, M. Michel GAY-PARA, M. Thierry PLETAN, M. Benjamin CORTESE, M. Christophe PIERREL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Françoise DUSSERRE , ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a été identifiée comme membre du Comité de Rivière Durance, par arrêté inter-préfectoral du 7 février 2022 portant actualisation de la composition du comité de rivière de la vallée de la Durance et du suivi de la mise en oeuvre du programme d'actions de prévention des inondations de la Durance dans le cadre du 2ème contrat de rivière.

Ce comité constitue l'instance de pilotage du deuxième contrat de rivière Durance en cours d'élaboration et dont la mise en oeuvre est prévue pour la période 2023-2029.

À la suite d'un travail de bilan du précédent contrat de rivière achevé en 2017 et d'une concertation avec les acteurs, cette nouvelle démarche vise à poursuivre les efforts engagés sur la Durance, à intégrer des programmes d'actions sur les affluents sur lesquels les intercommunalités souhaitent intégrer la démarche. Les grandes lignes directrices du prochain contrat de Rivière Durance porteront sur :

- La gestion et restauration morphologique de la Durance et des affluents concernés
- La préservation et la reconquête de la biodiversité du territoire durancien et des affluents concernés
- La protection des personnes et des biens contre les crues, en lien avec la démarche de Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI complet)
- La préservation de la ressource en eau et mise en oeuvre une gestion intégrée de ses usages
- La valorisation et le partage de l'espace rivière entre les activités
- Le suivi et l'évaluation de la mise en oeuvre du contrat de rivière

Le comité de rivière qui validera cette programmation et suivra la démarche, est composé de 94 délégués dont un représentant de votre structure.

Il est proposé de procéder à la désignation du délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance, appelé à siéger au sein du Comité de Rivière Durance.

Décision :

Sur avis favorable de la Commission Protection de l'Environnement réunie le 29 novembre 2022, il est proposé :

Article unique : de désigner un membre pour représenter la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance pour participer aux séances du futur Comité de Rivière Durance.

M. le Président propose la candidature de M. Jean-Louis BROCHIER en tant que délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance au comité de rivière Durance.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 52

M. Jean-Louis BROCHIER est donc désigné pour représenter la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance aux séances du futur Comité de Rivière Durance.

Le Président



Roger DIDIER

Le Secrétaire de Séance



Françoise DUSSERE

Transmis en Préfecture le : 16 DEC. 2022
Affiché ou publié le : 16 DEC. 2022